

<p style="text-align: center;">REFECTOIRE SCOLAIRE REGLEMENT INTERIEUR</p>
--

Considérant que, dans l'intérêt des usagers, il convient de réglementer le bon fonctionnement ainsi que les heures d'ouverture du réfectoire.

I. OUVERTURE

Le réfectoire situé dans les locaux du bâtiment Groupe Scolaire est ouvert aux élèves de l'école de la commune. Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire.

II. SURVEILLANCE

Les enfants sont pris en charge dès 11h 45 par l'agent chargé du service. Ils sont encadrés pendant et après le repas jusqu'à 13h 20 à l'arrivée des enseignants.

III. FONCTIONNEMENT

Le nombre d'enfants admis au réfectoire est de 36.

Repas fourni par les parents : il doit être apporté dans un **SAC ISOTHERME** marqué au nom de **l'enfant ainsi que les boîtes**, il sera déposé au réfrigérateur le matin. Il sera réchauffé au four micro-ondes (**prévoir des boîtes spéciales micro-ondes**) (bonbon et soda interdits). **MERCI de déposer le sac dans le réfrigérateur du réfectoire.**

L'agent chargé du service devra préparer la salle, aider et servir les enfants. Après les repas, les lieux seront rangés, nettoyés.

En cas d'absence non signalée, la prestation sera facturée au taux **plein plus une majoration de 5 €**.

Idem en cas de présence de l'enfant sans inscription.

IV. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le logiciel **au plus tard la veille avant 22 h.**

V. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

3.00 € par enfant et par jour repas fourni par les parents.

Les frais de réfectoire seront à régler à la fin de chaque période à la Trésorerie Principale d'Albertville dès réception de l'Avis des sommes à payer.

VI. CONDUITE

Afin de permettre à chaque enfant de profiter au mieux de ce temps de repas dans un esprit de convivialité et de détente, il est demandé aux enfants une attitude respectueuse des convives, du personnel, des lieux et du matériel. Des sanctions pourront être prises en cas d'indiscipline constatée.

En cas d'arrêt maladie de l'agent :

- si l'arrêt est d'un jour : fermeture du réfectoire
- si l'arrêt est supérieur à un jour : la personne sera remplacée dans les plus brefs délais.

POUR LES URGENCES : utiliser uniquement le téléphone de la garderie 0648753546 et non le fixe de l'école.

NOM Prénom des Parents.....

ou RESPONSABLE DE L'ENFANT.....

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement

Date et signature (Fait en double exemplaire)

Le Maire,
James DUNAND-SAUTHIER

